



53^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Belarus

Genève, le 4 juillet 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions la Rapporteuse spéciale pour son travail pertinent.

La situation des droits de l'homme au Bélarus reste extrêmement préoccupante. Trop de personnes demeurent emprisonnées et l'état de santé de certains détenus, dont Viktor Babaryka et Maria Kalesnikava, est particulièrement inquiétant. Le mois dernier, Mikalai Klimovich, est mort en détention. M. Klimovich avait des problèmes de santé dont les autorités du Bélarus avaient connaissance. Nous déplorons ce décès.

Il est de la responsabilité des Etats d'assurer les soins médicaux nécessaires aux personnes emprisonnées. Dès lors, nous appelons les autorités à prendre urgemment les mesures nécessaires pour protéger la santé des détenus.

La Suisse est préoccupée par les rapports faisant état de conditions de détention qui violent la dignité humaine et les garanties élémentaires des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler au Bélarus son obligation de respecter les

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations
internationales à Genève**
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International
Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, dites Règles Nelson Mandela.

Nous sommes également préoccupés par plusieurs prisonniers dont les familles sont sans nouvelles. Nous appelons les autorités à faciliter le contact entre les détenus, leurs avocats et leurs familles, en respectant en particulier les droits à une défense efficace et à la vie privée et familiale.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Quels mécanismes pourraient être mis en œuvre pour faire une évaluation indépendante de l'état de santé des détenus au Bélarus ?

Je vous remercie.